Communiqué de presse

France Identité franchit une nouvelle étape pour les Français résidant en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna : l'identité numérique certifiée désormais accessible en mairies ultramarines

Paris, le 11 juin 2026

France Titres lance un nouveau parcours de l'identité numérique pour permettre aux Français résidant en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna de créer et certifier leur identité numérique France Identité, sans passer par FranceConnect ni recourir à l'envoi d'un courrier recommandé. Une avancée concrète qui étend encore l'accessibilité de l'application et renforce la participation citoyenne, à l'approche d'échéances électorales.

Une démarche facilitée pour les Français des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie

Jusqu'à présent, l'obtention d'une identité numérique France Identité nécessitait de passer soit par FranceConnect, soit par une action à réaliser au moment de la remise de la carte nationale d'identité. Or, pour une grande partie des Français établis hors de France métropolitaine, ces options restaient inaccessibles.

Cette limite est aujourd'hui levée. Grâce à une simple mise à jour de l'application France Identité, les usagers concernés peuvent désormais générer, au moment de leur enrôlement sur France Identité, un QR Code sécurisé à présenter auprès d'un agent en mairie ultramarine. Une fois le QR Code scanné et la demande validée, la création ainsi que la certification de l'identité numérique est à finaliser directement sur l'application.

Un parcours simple, sécurisé et accessible

Pour bénéficier du nouveau parcours, l'usager doit :

- posséder une CNI au format « carte bancaire » avec empreintes enregistrées ;
- disposer d'un smartphone compatible (Android 11 ou iOS 16.6 minimum) avec NFC (communication sans contact) ;
- être âgé d'au moins 18 ans et ne pas être sous tutelle.

Le parcours se déroule en quatre étapes :

1. **Télécharger ou mettre à jour** l'application France Identité.
2. **Choisir la vérification d'identité « En face à face avec un agent »** vérifier son email et générer un QR Code.
3. **Se rendre dans un délai de 100 jours maximum en mairie ultramarine** pour y présenter ce QR Code.
4. **La demande est validée sous 24 à 48h**. Dans les 7 jours suivant la réception du verdict de création de l'identité numérique, il sera demandé à l'usager de compléter la démarche en créant un code personnel dans l'application. L'activation de l'identité numérique sera ensuite finalisée.

Une fois ces étapes accomplies, l'usager pourra bénéficier des avantages de France Identité et réaliser ses démarches en ligne de manière simple et sécurisée selon sa situation administrative et les compétences exercées par la collectivité où il réside comme pour la procuration de vote 100 % en ligne.

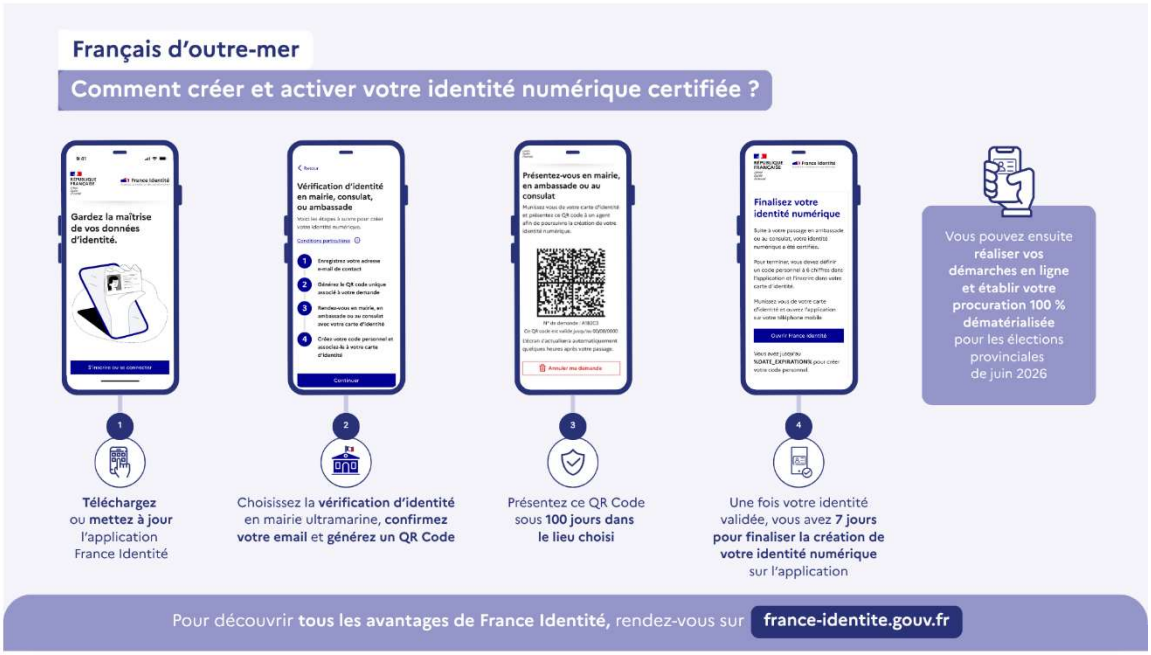

Un enjeu fort à l'approche des échéances électorales de 2026

Ce déploiement revêt une importance particulière à l'approche de l'élection des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie de juin. Une échéance pour laquelle la procuration de vote 100 % en ligne via France Identité représente un gain de temps et de simplicité majeur pour les Français établis loin de leur bureau de vote.

Avec ce nouveau parcours, France Titres confirme sa volonté d'élargir l'accès à l'identité numérique au plus grand nombre, en s'adaptant aux réalités de l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur situation géographique.

France Identité, plus de 4 millions d'utilisateurs et des usages en constante expansion

Application officielle et gratuite de l'identité numérique régalienne, France Identité permet à chaque citoyen de disposer dans son smartphone de sa carte d'identité, de son permis de conduire et de sa ou ses carte(s) grise(s) numériques, de prouver son identité en ligne comme en face-à-face, et de réaliser de nombreuses démarches de la vie quotidienne en toute sécurité.

Contrôles à bord des trains SNCF, procuration de vote en ligne… avec plus de 4 millions d'utilisateurs et des usages toujours plus nombreux, France Identité s'est imposée comme un outil du quotidien pour simplifier les démarches des Français.

Julie Mercier, Directrice générale de France Titres

« Ce nouveau parcours est une étape importante pour garantir que chaque Français, quel que soit l'endroit dans le monde où il réside, puisse bénéficier pleinement de l'identité numérique certifiée. Nous sommes fiers d'ouvrir les usages de France Identité à nos compatriotes de

Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna afin de faciliter leur quotidien, notamment à l'approche d'échéances électorales majeures. »

Contact presse : ants-communication@interieur.gouv.fr